

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 70141 Numéro SIREN : 418 997 268 Nom ou dénomination : A3P THERMOFORMAGE

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001657

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001657**
n° de gestion : **1998B70141**
n° SIREN : **418 997 268 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 20/03/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A3P THERMOFORMAGE - Société par actions simplifiée
za de l Etang 26780 Chateauneuf-du-rhone -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



819691

BILAN ACTIF

4 MARS 2020

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	52 833	38 462	14 372		14 372	
	Fonds commercial (1)	320 191		320 191	320 191		
	Autres immobilisations incorporelles				15 847	15 847	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	269 691	182 934	86 757	97 334	10 576	10.87
	Installations techniques, matériel et outillage	785 908	552 950	232 958	284 109	51 151	18.00
	Autres immobilisations corporelles	536 000	269 445	266 555	304 948	38 393	12.59
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	86 110		86 110		86 110	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	28 367			28 232	135	0.48
	Total II	2 095 906	1 043 791	1 052 115	1 067 467	15 351	1.44
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	392 765		392 765	540 168	147 403	27.29
	En-cours de production de biens	26 088		26 088	23 537	2 551	10.84
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	127 076		127 076	173 788	46 713	26.88
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	970 005	4 761	965 244	912 793	52 451	5.75
	Autres créances	83 485		83 485	172 428	88 943	51.58
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	157 508		157 508	139 921	17 587	12.57
	Charges constatées d'avance (3)	27 230		27 230	20 576	6 654	32.34
	Total III	1 784 157	4 761	1 779 396	1 983 212	203 816	10.28
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 880 063	1 048 552	2 831 511	3 050 678	219 167	7.18

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 419 251) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	419 251	419 251		
	Réserves				
	Réserve légale	41 975	41 975		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	951 320	933 298	18 022	1.93
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	62 008	44 707	17 301	38.70
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	53 972	66 273	12 301	18.56
	Total I	1 528 527	1 505 504	23 022	1.53
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	595 686	727 380	131 694	18.11
	Concours bancaires courants	331	533	202	37.94
	Emprunts et dettes financières diverses	5 240	9 441	4 201	44.50
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	437 271	545 408	108 137	19.83
	Dettes fiscales et sociales	261 396	254 959	6 438	2.52
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 060	7 454	4 393	58.94
	Total IV	1 302 984	1 545 174	242 190	15.67
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 831 511	3 050 678	219 167	7.18

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

946 205 1 090 379

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	13 314		13 314	25 892		12 578	48.58
Production vendue de biens	4 199 257	41 811	4 241 068	4 619 547		378 479	8.19
Production vendue de services	78 546		78 546			78 546	
Chiffre d'affaires NET	4 291 118	41 811	4 332 929	4 645 439		312 510	6.73
Production stockée			44 162	98 315		142 477	144.92
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			9 322	14 589		5 267	36.10
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			29 536	15 645		13 891	88.79
Autres produits			132	52		81	156.70
Total des Produits d'exploitation (I)			4 327 757	4 774 040		446 283	9.35
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 728 949	2 283 396		554 446	24.28
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			147 404	95 270		242 673	254.72
Autres achats et charges externes *			850 653	908 576		57 923	6.38
Impôts, taxes et versements assimilés			60 365	64 955		4 590	7.07
Salaires et traitements			953 851	1 038 339		84 488	8.14
Charges sociales			349 240	356 316		7 076	1.99
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			162 102	144 259		17 843	12.37
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			18	617		599	97.03
Total des Charges d'exploitation (II)			4 252 583	4 701 188		448 606	9.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			75 174	72 851		2 323	3.19
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	96	687	591	86.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	96	687	591	86.09
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	25 818	37 575	11 757	31.29
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	25 818	37 575	11 757	31.29
2. Résultat financier (V-VI)	25 723	36 889	11 166	30.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	49 451	35 962	13 489	37.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 742	113 870	112 128	98.47
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7 315	7 315	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	12 301	4 450	7 851	176.43
Total VII	14 043	125 635	111 592	88.82
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 086	77 401	74 314	96.01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 983	6 983	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		33 707	33 707	100.00
Total VIII	3 086	118 090	115 004	97.39
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 957	7 545	3 412	45.23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 600	1 200	400	33.33
Total des produits (I+III+V+VII)	4 341 896	4 900 361	558 465	11.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 279 887	4 855 654	575 767	11.86
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	62 008	44 707	17 301	38.70

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

184 782 213 813

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 831 510.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 332 928.89 Euros et dégageant un bénéfice de 62 008.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Depuis le passage aux nouvelles normes, l'entreprise est placée sous le régime optionnel des PME.

L'amortissement dérogatoire comptabilisé en charge correspond à l'amortissement dégressif pratiqué.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 43 502 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	707.0000	593			593

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	131 106			131 106	
Total	131 106			131 106	

La société a procédé à un test de dépréciation sur le fonds commercial et la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur nette comptable.

Aucune dépréciation n'est donc constatée à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon le dernier prix connu, méthode FIFO.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 250
Autres créances	3 788
Total	6 038

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 342
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 567
Dettes fiscales et sociales	98 823
Autres dettes	1 111
Total	112 843

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 230
Total	27 230

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés	4
Ouvriers	12
Total	29

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	222 986
Total (1)	222 986

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 236 728		1 236 728
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			460 787		460 787
- dotations de l'exercice			117 426		117 426
Total			578 213		578 213
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			416 817		416 817
- exercice			170 836		170 836
Total			587 653		587 653
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			174 922		174 922
- entre 1 et 5 ans			459 261		459 261
- à plus de 5 ans			79 281		79 281
Total			713 464		713 464
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			3 774		3 774
- entre 1 et 5 ans			1 658		1 658
- à plus de 5 ans			5 070		5 070
Total			10 502		10 502

ANNEXÉ

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A3P THERMOFORMAGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 419 251.00 Euros

Siège social : ZA de l'Etang

26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

418 997 268 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

et le vingt-huit juin, à quinze heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale annuelle par visioconférence, sur convocation faite par le président.

Monsieur Emmanuel FAURE préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent actions sur les 593 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que la société SODEC AUDIT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 03 juin 2019.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie de la convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- les rapports du Président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées,
- la feuille de présence.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice s'élève à 62 008.34 €, décide de distribuer des dividendes pour un montant total de 26 685.00 € entièrement prélevés sur le résultat de l'exercice et d'affecter le solde, soit 35 323.34 € au compte "Autres réserves".

Le dividende brut de 45 € par action sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée et au plus tard le 30 septembre 2019.

Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12.8 % prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

Chaque associé a la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués au barème progressif de l'impôt sur les revenus, après application d'un abattement de 40 %.

Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12.8 % non libératoire.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il est en outre rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 17.2 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du code général des impôts, c'est à dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le montant du dividende éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du code général des impôts s'élève à 26 685.00 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

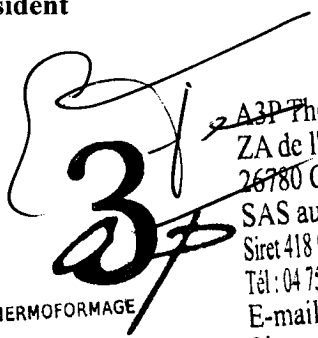
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

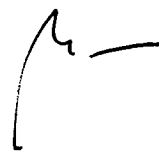
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

Un associé


A3P Thermoformage
ZA de l'Étang
26780 Châteauneuf du Rhône
SAS au capital de 419 251 €
Siret 418 997 268 00010 - APE : 2222Z
Tél : 04 75 90 65 10 - fax : 04 86 55 60 32
E-mail : info@a3p.eu
Site : www.a3p.eu
THERMOFORMAGE



A3P THERMOFORMAGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 419 251.00 Euros

Siège social : ZA de l'Etang

26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

418 997 268 RCS ROMANS SUR ISERE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice s'élève à 62 008.34 €, décide de distribuer des dividendes pour un montant total de 26 685.00 € entièrement prélevés sur le résultat de l'exercice et d'affecter le solde, soit 35 323.34 € au compte "Autres réserves".

Le dividende brut de 45 € par action sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée et au plus tard le 30 septembre 2019.

Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12.8 % prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

Chaque associé à la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués au barème progressif de l'impôt sur les revenus, après application d'un abattement de 40 %.

Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12.8 % non libératoire.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il est en outre rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 17.2 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du code général des impôts, c'est à dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le montant du dividende éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du code général des impôts s'élève à 26 685.00 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Exercice : 31/12/2016

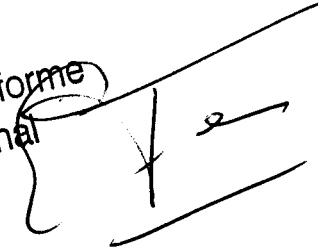
- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	26 685.00 €
soit, par titre :	45.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	26 685.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié Conforme
à l'original



A3P THERMOFORMAGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 419 251.00 Euros

Siège social : ZA de l'Etang

26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

418 997 268 RCS ROMANS SUR ISERE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 28 JUIN 2019

Associé	Titres*	Voix
Mademoiselle Alice FAURE 261 Boulevard Voltaire PARIS (Ile de France)	34 PP	34
Mademoiselle Sophie FAURE 215 Rue de Bourgogne ORLEANS (Loiret)	34 PP	34
Monsieur Alexandre FAURE 1909 Rue Plessis H2L 2X9 MONTREAL (CANADA)	34 PP	34
Mademoiselle Camille FAURE 2300 Rue Parthenais, appartement 2 H2K 3T5, QC, MONTREAL (CANADA)	34 PP	34
Monsieur Bruno FAURE Via Lorenzo Mascheroni 3 MILAN (ITALIE)	1 PP	1
Monsieur Emmanuel FAURE Quartier de Paupéras PUYMERAS (Vaucluse)	147 PP	147
Monsieur Jean-Baptiste FAURE 18 b, rue Montsec TREVoux (Ain)	137 PP	137
Monsieur Philippe PARISI-FAURE 02, Allée de la Buissaie MONTE LIMAR (Drôme)	137 PP	137
Madame Marie-Françoise JUGE Quartier Fontaurelle VALREAS (Vaucluse)	35 PP	~~35~~
TOTAL sur les 593 actions composant le capital social	593 PP	~~593~~ 558

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que tous les associés ci-dessus mentionnés, sont présents ou représentés à la visioconférence, totalisent 558 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 558 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs,
- formulaires de vote par correspondance.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

THERMOFORMAGE

A3P Thermoformage
ZA de l'Etang
26780 Châteauneuf du Rhône
SAS au capital de 419 251 €
Siret 418 997 268 00010 - APE : 2222Z
Tél : 04 75 90 65 10 - fax : 04 86 55 60 32
E-mail : info@a3p.eu
Le Président

A3P THERMOFORMAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 419 251 euros

ZA de L'Etang
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

N° RCS ROMANS 418 997 268

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée le 30 juin 2014 par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A3P THERMOFORMAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION***1- Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- nous nous sommes assurés de la bonne application des principes comptables et de la permanence des méthodes ;
- aucune estimation significative n'est à porter à votre connaissance ;
- nous avons vérifié la cohérence de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées.

5 -Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

6 -Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bollène,

le 13 juin 2019.

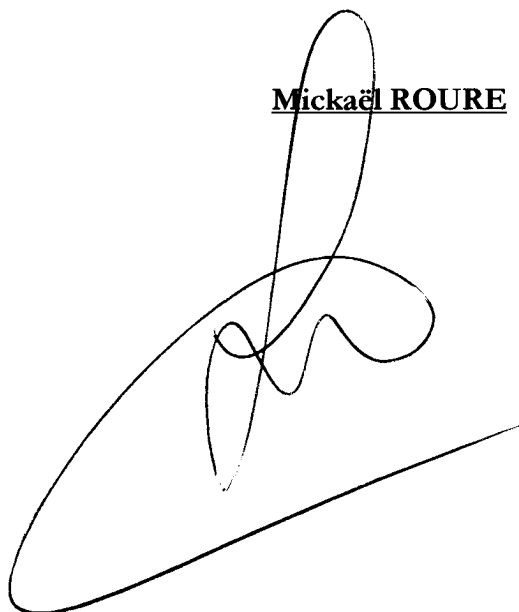
Le Commissaire aux Comptes

SODEC CONSEIL

Kamal BOUCHABKA



Mickaël ROURE



A3P THERMOFORMAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 419 251 euros

ZA de l'Etang
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

N° RCS ROMANS 418 997 268

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la Doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous n'avons été avisés d'aucune convention nouvelle visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Tel est notre rapport,
Fait à Bollène, le 13 juin 2019.

Le Commissaire aux Comptes
SODEC CONSEIL

Kamal BOUCHABKA

Mickaël ROURE

EC EXPERTS - COMPTABLES
CC COMMISSAIRES AUX COMPTES

Thierry BARRANDON
Kamal BOUCHABKA
Bernard CHARPENAY
Bruno MALÉFANT
Mickaël ROURE

Département AUDIT de SODEC CONSEIL
192, chemin du Fourniller CS 20090 - 84503 BOLLÈNE Cedex
Téléphone 04 90 30 97 51 - Télécopie 04 90 30 42 47
SAS A3P THERMOFORMAGE - Rapport du 31/12/2018
Site : www.sodec-conseil.fr - Courriel : cabinet@sodec-conseil.fr

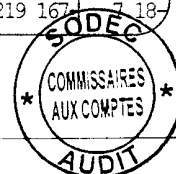
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables (région de Marseille)
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes à la Cour d'Appel de Nîmes
Société Anonyme au Capital de 600 000 € - RCS Avignon 389 893 843 - N° Siret n° 389 893 843 00018 - NAF 6920Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	52 833	38 462	14 372	14 372	
	Fonds commercial (1)	320 191		320 191	320 191	
	Autres immobilisations incorporelles			15 847	15 847	100.00
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	269 691	182 934	86 757	97 334	10 576 10.87
	Installations techniques, matériel et outillage	785 908	552 950	232 958	284 109	51 151 18.00
	Autres immobilisations corporelles	536 000	269 445	266 555	304 948	38 393 12.59
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes	86 110		86 110	86 110	
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	16 806		16 806	16 806	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	28 367		28 367	28 232	135 0.48
Total II		2 095 906	1 043 791	1 052 115	1 067 467	15 351 1.44
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	392 765		392 765	540 168	147 403 27.29
	En-cours de production de biens	26 088		26 088	23 537	2 551 10.84
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis	127 076		127 076	173 788	46 713 26.88
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	970 005	4 761	965 244	912 793	52 451 5.75
	Autres créances	83 485		83 485	172 428	88 943 51.58
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	157 508		157 508	139 921	17 587 12.57
	Charges constatées d'avance (3)	27 230		27 230	20 576	6 654 32.34
	Total III	1 784 157	4 761	1 779 396	1 983 212	203 816 10.28
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 880 063	1 048 552	2 831 511	3 050 678	219 167 7.18

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 419 251)	419 251	419 251		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	41 975	41 975		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	951 320	933 298	18 022	1.93
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	62 008	44 707	17 301	38.70
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	53 972	66 273	12 301	18.56
	Provisions réglementées				
	Total I	1 528 527	1 505 504	23 022	1.53
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTE (I)	Total II				
Comptes de Régularisation	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	595 686	727 380	131 694	18.11
	Concours bancaires courants	331	533	202	37.94
	Emprunts et dettes financières diverses	5 240	9 441	4 201	44.50
DETTE (II)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	437 271	545 408	108 137	19.83
	Dettes fiscales et sociales	261 396	254 959	6 438	2.52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Comptes de Régularisation	Autres dettes	3 060	7 454	4 393	58.94
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 302 984	1 545 174	242 190	15.67
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 831 511	3 050 678	219 167	7.18

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

946 205 1 090 379



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	13 314		13 314	25 892		12 578	48.58
Production vendue de biens	4 199 257	41 811	4 241 068	4 619 547		378 479	8.19
Production vendue de services	78 546		78 546			78 546	
Chiffre d'affaires NET	4 291 118	41 811	4 332 929	4 645 439		312 510	6.73
Production stockée			44 162	98 315		142 477	144.92
Production immobilisée			9 322	14 589		5 267	36.10
Subventions d'exploitation			29 536	15 645		13 891	88.79
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			132	52		81	156.70
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			4 327 757	4 774 040		446 283	9.35
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 728 949	2 283 396		554 446	24.28
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			147 404	95 270		242 673	254.72
Autres achats et charges externes *			850 653	908 576		57 923	6.38
Impôts, taxes et versements assimilés			60 365	64 955		4 590	7.07
Salaires et traitements			953 851	1 038 339		84 488	8.14
Charges sociales			349 240	356 316		7 076	1.99
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			162 102	144 259		17 843	12.37
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			18	617		599	97.03
Total des Charges d'exploitation (II)			4 252 583	4 701 188		448 606	9.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			75 174	72 851		2 323	3.19
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	96	687	591	86.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	96	687	591	86.09
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	25 818	37 575	11 757	31.29
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	25 818	37 575	11 757	31.29
2. Résultat financier (V-VI)	25 723	36 889	11 166	30.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	49 451	35 962	13 489	37.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 742	113 870	112 128	98.47
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7 315	7 315	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	12 301	4 450	7 851	176.43
Total VII	14 043	125 635	111 592	88.82
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 086	77 401	74 314	96.01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 983	6 983	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		33 707	33 707	100.00
Total VIII	3 086	118 090	115 004	97.39
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 957	7 545	3 412	45.23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 600	1 200	400	33.33
Total des produits (I+III+V+VII)	4 341 896	4 900 361	558 465	11.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 279 887	4 855 654	575 767	11.86
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	62 008	44 707	17 301	38.70

* V compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

184 782 213 813

SAS SOGECICA



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 831 510.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 332 928.89 Euros et dégageant un bénéfice de 62 008.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Depuis le passage aux nouvelles normes, l'entreprise est placée sous le régime optionnel des PME.

L'amortissement dérogatoire comptabilisé en charge correspond à l'amortissement dégressif pratiqué.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 43 502 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	707.0000	593			593

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	131 106			131 106	
Total	131 106			131 106	

La société a procédé à un test de dépréciation sur le fonds commercial et la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur nette comptable.
Aucune dépréciation n'est donc constatée à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon le dernier prix connu, méthode FIFO.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 250
Autres créances	3 788
Total	6 038

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 342
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 567
Dettes fiscales et sociales	98 823
Autres dettes	1 111
Total	112 843

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 230
Total	27 230



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés	4
Ouvriers	12
Total	29

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	222 986
Total (I)	222 986

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 236 728		1 236 728
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			460 787		460 787
- dotations de l'exercice			117 426		117 426
Total			578 213		578 213
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			416 817		416 817
- exercice			170 836		170 836
Total			587 653		587 653
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			174 922		174 922
- entre 1 et 5 ans			459 261		459 261
- à plus de 5 ans			79 281		79 281
Total			713 464		713 464
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			3 774		3 774
- entre 1 et 5 ans			1 658		1 658
- à plus de 5 ans			5 070		5 070
Total			10 502		10 502

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

